



Achat voiture d'occasion et recours juridique

Par **canim**, le **30/04/2009** à **15:54**

Bonjour,

j'ai acheté il y a 5 semaines une C3 à un revendeur professionnel. après une inspection de la voiture, rien ne m'a semblé bizarre. le contrôle technique a été passé juste avant la vente, et il y était noté qu'il y avait un défaut d'étanchéité moteur et rien d'autre, pas besoin de repasser un contrôle.

Mon vrai problème est que depuis 2 jours maintenant la voiture est au garage, car le sigle "problème moteur " était allumé depuis 2 jours

Résultat : vidange de la voiture (non faite avant la vente), courroie de distribution, freins arrières, étanchéité du moteur et d'autres petites choses ont été changés parce que le vendeur n'a rien vu ou rien vu voir.

Le garage Citroën m'a aussi dit que je devais changer les pneus
Comment peut-on vendre une voiture dans un tel état ?

Ai-je un recours pour la prise en charge des travaux par le professionnel ? mon problème peut il passer en vice caché ?

Je vous remercie d'avance!